



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dégrèvement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoit LUYGEN, Benoît DI RUPO

Feuille n° 26/27

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habit ou éq. communale, aménagement collectif, lotir, activité ind. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habit ou éq. communale, aménagement collectif, lotir, activité ind. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habit ou éq. communale, aménagement collectif, lotir, activité ind. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habit ou éq. communale, aménagement collectif, lotir, activité ind. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habit ou éq. communale, aménagement collectif, lotir, activité ind. ou artisanale

Zone urbanisable au POS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : POS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover, Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique, Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dégorgement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 30/12/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MFW-DGRNE, MFW-DGATLP, IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

